

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 09 avril 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 02/04/2026

Délibération N° D-2026-0904-04

Membres présents : 37 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Olivier COURSON, Vincent NOE, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Paul TRIEBEL, Justin VOGEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Monsieur Pierre HERMANN a donné pouvoir à Madame Carole BACH pour voter en son nom.
Madame Josiane CODEX a donné pouvoir à Monsieur Paul TRIEBEL pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 0/37

Objet : Fixation du montant et des conditions d'attribution des indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2026 constatant l'élection du Président et de 8 Vice-Présidents,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une communauté de communes de 27 309 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 67,50 %,

Considérant que pour une communauté de communes 27 309 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Vice-Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 24,73 %,

Considérant que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est calculée sur la base du nombre maximal théorique de Vice-présidents que le conseil communautaire peut désigner sur le fondement de l'article L.5211-10 du CGCT, soit 8 Vice-présidents,

Il est demandé au Conseil Communautaire de fixer les indemnités pour chacun des 8 (huit) Vice-Présidents à 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après en avoir délibéré et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, le Conseil Communautaire **décide** à l'unanimité et avec effet immédiat **de fixer** le montant des indemnités perçues par le Président et les Vice-Présidents comme suit :

- M Justin VOGEL, Président : 67,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Mme Claudine HUCKERT, Vice-Présidente : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- M André JACOB, Vice-Président : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- M Alain GROSSKOST, Vice-Président : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- M Laurent KRIEGER, Vice-Président : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- M Jean-Luc TOUSSAINT, Vice-Président : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- M Vincent NOE, Vice-Président : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- M Gaston BURGER, Vice-Président : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Mme Valentine ERNE-HEINTZ, Vice-Présidente : 23,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus est annexé à la délibération.

Fait à Truchtersheim, le 14 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Christelle MICHEL

Le Président,

Justin VOGEL

